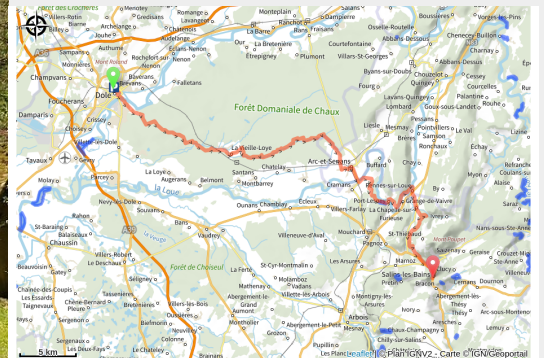


Echappée Jurassienne VTT - Étape 1 : Dole - Salins les Bains

Grand Dole



Forêt de Chaux - Baraque du 14 (© Jura Tourisme)



Infos pratiques

Pratique : VTT/VTAE

Durée : 5 h

Longueur : 53.7 km

Dénivelé positif : 946 m

Difficulté : Moyen

Type : Itinérance

Thèmes : Histoire et patrimoine,
Naturel

Parfaite mise en jambe avant de s'attaquer aux choses sérieuses, cette première étape roulante de l'Echappée Jurassienne à VTT permet de relier la ville gastronomique et ville d'art et d'Histoire de Dole à la ville thermale de Salins-les-Bains qui abrite notamment la Grande Saline, site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Une modification de parcours est mise en place sur l'étape n°1 dans le secteur sud de la Forêt de Chaux suite à des chutes d'arbres. Cette déviation concerne uniquement les

VTT, le tracé originel est toujours praticable en randonnée pédestre. A la sortie de la Vieille Loye au poteau La tranche, suivre la déviation (parcours violet sur la carte) en direction du poteau Rue du bois. L'ONF interviendra à la rentrée.

[Voir la carte de la déviation](#)
[Télécharger la trace gpx de la déviation](#)

Itinéraire

Départ : Gare de Dole

Arrivée : Salins-les-Bains

Balisage : ► Grande itinérance à VTT

Communes : 1. Dole

2. Falletans

3. La Loye

4. Augerans

5. Belmont

6. La Vieille-Loye

7. Montbarrey

8. Santans

9. Germigney

10. Chatelay

11. Chissey-sur-Loue

12. Cramans

13. Champagne-sur-Loue

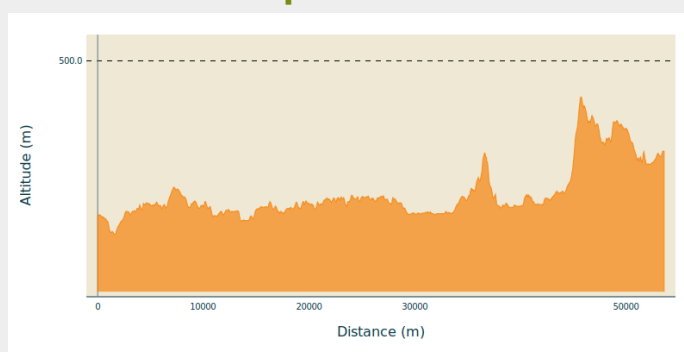
14. Port-Lesney

15. La Chapelle-sur-Furieuse

16. Saint-Thiébaud

17. Salins-les-Bains

Profil altimétrique



Altitude min 197 m Altitude max 439 m

Vous l'aurez compris, cette étape a pour thème principal le patrimoine et l'histoire du Jura. Avec un départ depuis la belle ville de Dole, qui a vu naître Louis Pasteur et qui ne recèle pas moins de 48 monuments historiques en son cœur, dont la célèbre Collégiale Notre-Dame qui domine la ville avec son clocher de 73m de hauteur.

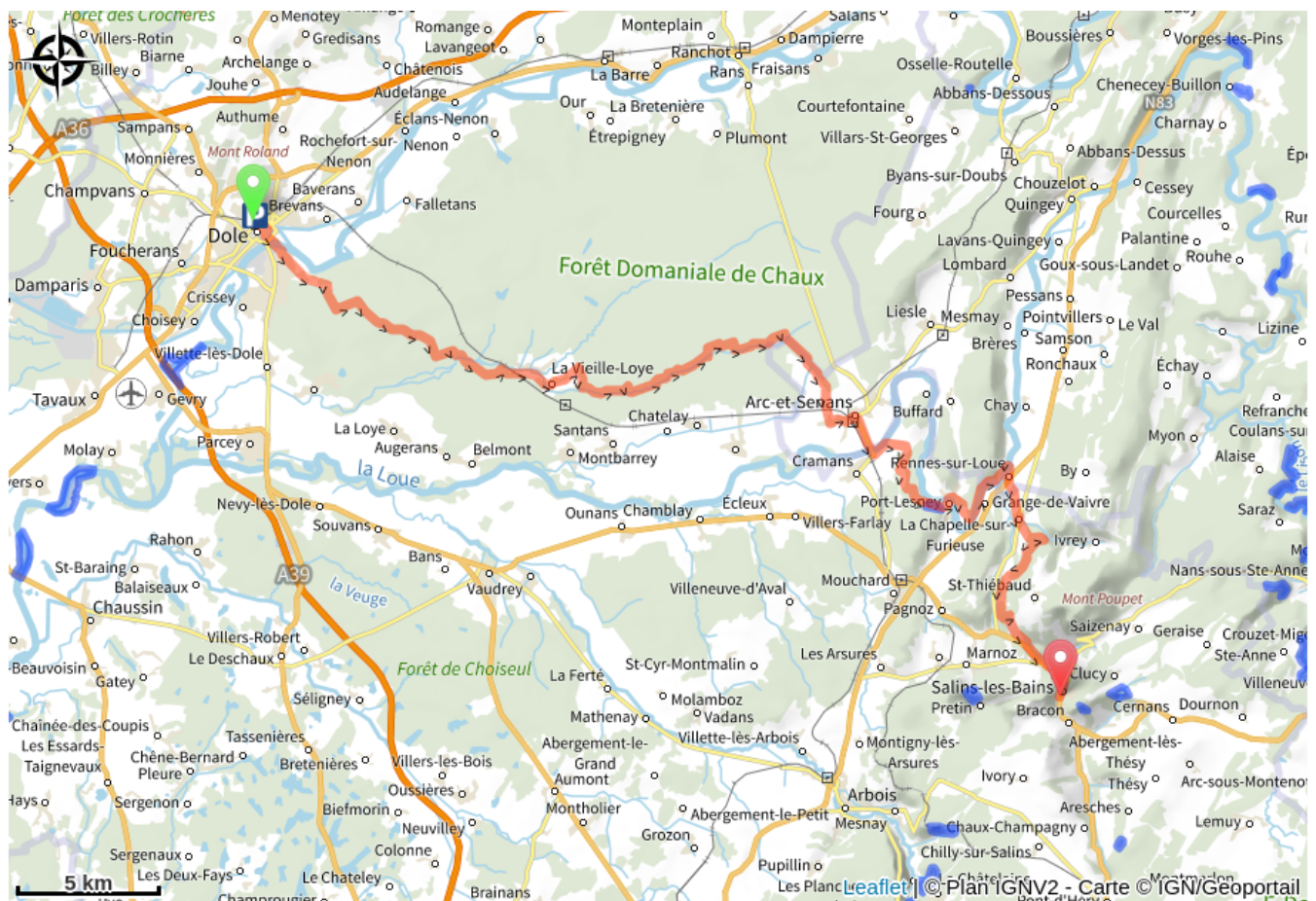
Après cette visite culturelle, place à la deuxième plus grande forêt domaniale de France : La Forêt de Chaux. C'est donc au frais, sous les feuillus parfois multi centenaires, et sur des sentiers fait de terre et de racines, parfois techniques, que

vous continuerez votre périple jurassien à VTT.

Un passage par la Vieille-Loye et ses baraques du 14, vestiges des communautés de charbonniers qui peuplaient autrefois la forêt termine cette découverte de la forêt de Chaux. Place à la petite ville d'Arc-et-Senans, dans le département voisin du Doubs, qui abrite la saline Royale, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO et chef d'œuvre de l'architecte utopiste Claude Nicolas Ledoux. Une visite à ne pas manquer.

Le relief se fait davantage sentir dans les vallées de la Loue et de la Furieuse où les paysages naturels sont inspirants et le calme omniprésent entre Port Lesney et Onay. Salins-les-Bains est bientôt en vue et avec elle la fin de cette première étape. Une bonne raison de profiter de la ville, qui a fait sa renommée avec le sel pendant des siècles, et qui continue à fasciner avec ses termes aux eaux naturellement salées, ses deux forts qui dominent la ville de part et d'autre et son impressionnante Saline classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Sur votre route...



Toutes les informations pratiques



Recommandations

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de porter un casque, de vérifier l'état de votre vélo, de prendre de quoi vous ravitailler et réparer (kit crevaisson, maillon rapide, clés 6 pans...), de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces et ne vous engagez pas sur un sentier trop technique pour vous. Sachez renoncer, faire demi-tour ou descendre du vélo.

Dans le Jura, les parcours VTT empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers qui sont prioritaires (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vignerons, bergers...). Il convient donc d'adapter et de maîtriser sa vitesse.

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jeter aucun détrit, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abatage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

Comment venir ?

Accès routier

Rejoindre la ville de Dole puis suivre la direction de la gare.

Parking conseillé

Parking de la Rotonde derrière la gare de Dole

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB CORNICHES CALCAIRES - LE JOUTELOT

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Joutelot sur la commune de Port-Lesney.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

Lieux de renseignement

Jura Tourisme & Attractivité

17 rue Rouget de Lisle, 39009 LONS-LE-SAUNIER

sejour@jura-tourism.com

Tel : 03 84 87 08 88

<https://www.jura-tourism.com/>

